

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le vendredi 12 avril 2019 à 18H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 5 Avril 2019.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Secrétaire de séance : Madame Catherine JAMMES

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.SUBVENTION FONDS CANTAL SOLIDAIRE ET DETR 2019

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention présentée au titre du projet « multiple rural » ne peut être retenue pour 2019. Elle sera en revanche prioritaire pour l'année 2020.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de concentrer les demandes de subvention tant au titre de la DETR que du fonds Cantal Solidaire sur les travaux de voirie.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de présenter une demande au titre du Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 30% du montant des travaux de voirie pour 2019. Quant à la demande de DETR, Monsieur le Maire propose de présenter une demande à hauteur de 25% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces propositions.

III. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire indique que le niveau du foncier non bâti est déjà à un niveau important par rapport aux communes avoisinantes.

Il propose de ne pas augmenter la taxe d'habitation eu égard notamment à l'actualité nationale en la matière.

Concernant le foncier bâti, Monsieur le Maire propose d'augmenter la taxe de 1,9% ce qui permet d'atteindre un taux de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition d'augmentation du taux de foncier bâti uniquement.

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose l'adoption du budget de fonctionnement de la Commune conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	475 377,72 €	475 377,72 €
Investissement	689 227,93 €	689 227,93 €

S'en suit la présentation du budget du lotissement, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget du lotissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	28 867,33 €	28 867,33 €
Investissement	28 857,33 €	28 857,33 €

Enfin Monsieur le Maire présente le budget eau/assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	72 000,00 €	72 000,00 €
Investissement	140 207,96 €	140 207,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les budgets proposés pour l'exercice 2019 d'une part pour la Commune, d'autre part pour le lotissement, l'eau et l'assainissement à l'unanimité.

V/ DUREE DES AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire propose de valider les durées liées aux amortissements comme suit :

- 5 ans pour les biens mobiliers
- 30 ans pour les biens immobiliers
- 40 ans pour les infrastructures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur les durées proposées sur le budget communal.

VI. ACQUISITION ET TRANSFERT EN VOIRIE COMMUNALE D'UN CHEMIN PRIVE

Monsieur le Maire propose l'acquisition et le transfert en voirie communale de la parcelle cadastrée AD 145.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur ce classement.

VII. ACQUISITION DE TERRAIN POUR TRI SELECTIF

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 245 appartenant à Monsieur Alain MAFFRE à des conditions qui restent à déterminer en fonction de la surface à acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le bornage par le Cabinet Cros de la surface nécessaire à l'installation d'un point d'apport volontaire à Trémouille et pour l'acquisition de la surface correspondante auprès de Monsieur Alain MAFFRE.

VIII LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que Madame BAUDARD libèrera son logement pour le 29 avril 2019. Il propose de remettre le logement à la location au même tarif soit 201,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la relocation au tarif de 201,50 €.

Par ailleurs, s'agissant du logement du presbytère, suite au décès de Monsieur SAUVADET, se pose la question de la relocation de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas relouer ce logement eu égard aux travaux de démolition projetés sur le bâtiment adjacent.

L'ordre du jour étant achevé et face à l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Catherine JAMMES, secrétaire de séance.